



Ordonnance de télécom CRTC 2015-461

Version PDF

Références : 2015-437, 2015-404, 2015-427

Ottawa, le 20 octobre 2015

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	489 489A	28 août 2015 10 septembre 2015
Bell Canada	7468	12 août 2015
Bell Canada	7470	21 août 2015
Bell Canada	7471	21 août 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général